Municipalité de Palmarolle

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Au cours de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue le 7 novembre 2022, à 19h, au 124, rue Principale de Palmarolle, ceux-ci ont adopté le *Règlement n° 340 amendant le Règlement 329 sur l'utilisation de l'eau potable.*

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal lors des heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À PALMAROLLE CE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2022.

Isabelle Moisan

ISABELLE MOISAN, DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE SOUSSIGNÉE, ISABELLE MOISAN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À NORMÉTAL, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D' OFFICE QUE J' AI PUBLIÉ L' AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES, LE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2022, AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2022.

Isabelle Moisan

ISABELLE MOISAN, DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE